

## DROIT DE RÉPONSE

En regardant l'émission « Questions à la Une » de ce 3/09/2008, j'ai été profondément indigné par le reportage intitulé « Les génocidaires rwandais sont-ils parmi nous ? » dans lequel je suis personnellement mis en cause comme étant un « génocidaire » vivant paisiblement, sans être inquiété par la justice belge, malgré une prétendue participation active au génocide de 1994 au Rwanda.

Le contenu de ce reportage est faussé et porte gravement atteinte à mon honneur tout en ayant des conséquences néfastes sur moi-même et sur ma famille.

Les accusations inacceptables basées sur cinq reproches, appellent à une réaction publique de ma part.

1) Le fait de figurer sur des listes dressées régulièrement par le pouvoir du FPR n'est en rien une preuve de culpabilité. En ce qui me concerne, je ne doute pas que je fais l'objet d'une persécution à caractère politique que ce pouvoir camoufle en accusations criminelles.

2) Le prétendu « discours » que j'aurais tenu en avril 1994 est en réalité une interview accordée à des journalistes ambulants de **Radio Rwanda**, sur les événements en cours. L'extrait que le reportage isole du reste de l'interview dénonçait les actes du FPR. Ce mouvement politique et militaire était dominé par des réfugiés tutsi de l'extérieur et s'était illustré par des massacres à grande échelle sur les populations des zones qu'il avait conquises. D'ailleurs, la reproduction intégrale de mon propos aurait permis au public de savoir que j'avais auparavant non seulement condamné les massacres commis précédemment au Rwanda mais surtout les massacres en cours. Je cite :

*« Je voudrais tout simplement dire que quiconque tue doit être poursuivi et puni. La mort des politiciens en 1973 est quelque chose que nous ne pouvons et ne saurons tolérer. Nous ne pouvons pas tolérer les tueries perpétrées par les Inkotanyi au cours de leurs attaques comme nous ne pouvons jamais tolérer les régimes assassins qui se maintiennent au pouvoir en versant du sang... celui qui a commis les assassinats de 1973, doit être poursuivi aujourd'hui et puni. **Ceux qui tuent aujourd'hui et ceux qui ont tué avant** commettent tous un crime imprescriptible. Il ne convient pas qu'un parti politique se mette à arrêter les gens et à les couper à la machette publiquement. Nous devons mettre en place un pouvoir démocratique afin que personne ne soit au-dessus de la loi. Tout criminel doit être poursuivi personnellement et emprisonné pour son crime. C'est mon opinion... »*

**N'inversons donc pas les responsabilités entre celui qui prend les armes, tue et massacre, et celui qui le dénonce**



3) Les relations que le reportage m'attribue avec la radio RTLM sont totalement imaginaires. Le Tribunal Pénal International pour le Rwanda vient de juger dernièrement l'affaire « RTLM » et mon nom n'y a pas été associé. Je ne l'ai pas financée et je n'y ai pas transmis de communiqué. Les émissions de la RTLM ont été enregistrées et je n'y ai pas pris la parole.

4) La barrière dont il est question dans ce reportage se trouvait sur la voie publique au même titre que celle qui se trouvait devant le bureau du témoin cité dans le reportage, comme des milliers d'autres barrières qui étaient dressées pratiquement sur toutes les voies publiques à l'époque. Je ne sais pas pourquoi le reportage montre la maison de mes parents en l'isolant des autres habitations.

5) L'accusation de soutien à un « gouvernement génocidaire » est anachronique et sans pertinence. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda n'a jugé et condamné, ni le gouvernement rwandais, ni l'administration, ni l'armée, ni aucun parti politique pour avoir conçu et planifié un génocide. Le TPIR a jugé et condamné des individus en application du principe de la responsabilité pénale individuelle. D'ailleurs, des Ministres, des Préfets et des Bourgmestres de ce gouvernement ont été acquittés.

J'invite quiconque voudrait obtenir de plus amples informations sur cette mise au point à consulter le site internet [www.droitdereponse.be](http://www.droitdereponse.be).

2/2

Fait à Bruxelles, le 2 octobre 2008

Shingiro MBONYUMUTWA

